

DEC141185FSD

Décision portant nomination de Mme Laëtitia PIERRON aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°133400DAJ du 1^{er} janvier 2014 portant création et organisation de la direction de la sûreté ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Laëtitia PIERRON, assistant ingénieur au service SSI-DR6 est nommée chargée de mission auprès du président pour la direction de la sûreté, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet la conception et le développement informatique de l'application ASSAV.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Laëtitia PIERRON demeure affectée à la délégation Centre Est, 17 rue Notre Dame des Pauvres, 54519 Vandoeuvre cedex.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015 Mme Laëtitia PIERRON, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Centre Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs